

Cheminement piétons passagers croisières

Bus

Centre Opérationnel Sécurité

Ecluse Ouest

Ecluse Est

PIF piétons

Arrêté n°2024-053

Fait à Saint-Contest, le 23/05/2024
 Pour le Président du Syndicat Mixte
 et par délégation
 Le Directeur Général
 Philippe DEISS

-  ZAR temporaire à activation temporaire
-  Clôture limite ZAR
-  ZNLAP
-  Portails
-  Caméras



Port de Caen-Ouistreham
 Ecluse - Escale

ZAR Grand SAS
 Temporaire

N° :